

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2010

L'an deux mil dix, le onze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de COUHE (Vienne), régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BELIN Robert, Maire Adjoint.

Étaient présents : MM. BELIN - MINO- ROUSSEAU - - Mmes MAGOT – CHEDOZEAU- DA SILVA –MM. ARNAULT – PARADOT -RENGEARD- M. BRIAND – BEGUIER - DUFOUR

Représentés : M.PUAUD par Mme CHEDOZEAU – M.HAIRAULT par M.BELIN- M.MOUSSERION par M.MINO- Mme LEGRAND par Mme DA SILVA- M.DIEHL par M.PARADOT.

Absent : M.DESCHAMPS

Excusés : M.GABORIT (arrivée en milieu de séance)

Secrétaire de séance Mme DA SILVA

Date de la convocation : 04/02/2010

Date de l'affichage de la convocation : 04/02/2010

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu du 10 décembre 2009 et n'émet de remarques sur le compte-rendu du 14 janvier 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Subvention classe environnement pour école Jeanne d'Arc
- Demande de congés de l'Entreprise Attributs Energie du local 23, Grand'Rue
- Facture relative aux travaux de couverture 6, Rue de la Vallée
- Règlement intérieur de la bibliothèque

Vote compte-administratifs commune service des eaux et service assainissement

Monsieur BELIN présente au conseil municipal les compte-administratifs des budgets de la commune, du service des eaux et du service assainissement. Toutefois, il précise que le conseil municipal ne pourra pas les voter ce soir puisque le percepteur n'a pas pu nous transmettre les comptes de gestions. Les compte-administratifs et les comptes de gestion seront donc votés lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

Monsieur GABORIT arrive, prend part aux débats et prend la Présidence de l'assemblée.

Zone de développement éolien sur le territoire Pays Civraisien

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'étude ZDE est menée à l'échelle du Syndicat Mixte du pays Civraisien pour le compte des quatre communautés de communes adhérentes aux Pays.

Le bureau d'études ABIES (étude suivie par Mme Valérie VANZAC) a présenté au comité de pilotage ZDE du 10/12/2009 de la CCRC le diagnostic de territoire et les potentialités de développement de l'éolien (en prenant en compte les contraintes de gisement du vent –schéma régional de l'Eolien- des possibilités de raccordement aux réseaux électriques, des enjeux patrimoniaux et paysagers, enjeux naturalistes, servitudes techniques et réglementaires et de l'habitat).

Le conseil municipal doit prendre une décision de principe en fonction des éléments cartographiques sur la volonté ou non d'accueillir à terme l'éolien sur la commune. Monsieur Le Maire précise toutefois que le territoire de la commune de Couhé n'a pas été retenu par manque de vent.

Il précise également que les taxes correspondantes à ces installations seront perçues par les communautés de communes puisqu'elles portent le projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable quant à l'implantation d'éolienne sur le territoire de la commune.

Dossier restructuration école primaire Jacques Lafond

Monsieur Le Maire apporte des précisions sur le dossier : les dépenses (part communale) doivent être limitées à 1 000 000€ toutes dépenses confondues (études incluses) : il faut avancer sur le dossier en prenant en compte en priorité 3 axes accessibilité, économie d'énergie et amélioration de l'outil pédagogique. La dotation globale d'équipement passe à compter du 1^{er} janvier 2010 à 23% au lieu de 30% pour la commune de Couhé mais dans la perspective établie elle était plafonnée.

Le Conseil Municipal a décidé de s'associer le concours d'un assistant maître ouvrage : l'ouverture des plis a eu lieu mais cela nécessite une analyse très poussée. Etant donné que nous sommes en pleine période budgétaire, le dossier sera vu après le budget en s'associant l'aide de personnes compétentes pour cette analyse.

Le produit final ne sera pas forcément conforme à l'étude de faisabilité d'A2MO car il reviendra à l'architecte d'établir son projet au vu des besoins et des désirs de la collectivité et de l'équipe enseignante..

Compte-tenu du fait que l'accessibilité va être imposée par la loi en 2011 et que les économies d'énergie sont un point important, il serait certainement nécessaire de traiter la maternelle sur ces deux points là.

Pour information, il a été consommé 6 000 litres de fuel en 5 semaines pour le bâtiment de la garderie et de la bibliothèque et 6 000 litres de fuel en 5 semaines pour le bâtiment comprenant les classes.

Parallèlement, la CCRC travaille sur la création d'une chaufferie centrale bois qui desservirait les halles de sport, les bureaux de la CCRC, la piscine, les écoles, la salle des fêtes et voire le collège. Le temps de la réflexion permettra de voir plus clair sur les recettes de la collectivité.

Monsieur SANCHEZ, directeur adjoint de la CCRC, interviendra lors du débat d'orientation budgétaire pour présenter les perspectives 2011 et surtout les inconnues en matière de recettes fiscales. L'Etat ne se prononce pas aujourd'hui sur ce que pourraient être ses dotations.

Monsieur Rengeard craint que si le travail porte également sur les économies d'énergie du bâtiment de la maternelle l'enveloppe budgétaire ne soit plus la même pour les travaux de l'école primaire.

Monsieur GABORIT explique qu'un choix sera à faire à ce moment là. Il est utile que l'étude porte sur tous les bâtiments scolaires mais tous les travaux ne se feront pas forcément : un choix politique devra alors être fait sur tous les travaux de la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à ce qu'il soit privilégié comme axe de travail l'aspect thermique des bâtiments avec un regard sur le bâtiment de la maternelle, l'accessibilité des bâtiments ainsi que l'amélioration de l'outil pédagogique.

Monsieur Dufour estime qu'il est dommage que le projet ne soit pas mené conjointement avec les 4 communes (Châtillon, Ceaux, Vaux et Couhé) car cela aurait permis de faire travaux certainement plus conséquents.

Monsieur GABORIT pense qu'en soumettant cette proposition aux 4 communes, on risque d'avoir une fin de non recevoir. En effet, les conventions liant les communes à Couhé portent sur le fonctionnement des écoles et non sur l'investissement. La loi n'oblige pas les communes à participer financièrement aux investissements : le regroupement pédagogique ne porte que sur le fonctionnement

On peut cependant essayer de négocier avec ces communes pour que si les statuts de la CCRC n'évoluent pas, on rajoute les intérêts d'emprunts souscrits dans le prix de journée de l'enfant.

La CCRC examine une modification statutaire pour que le fonctionnement des écoles soient inscrits dans ses statuts – les biens auraient alors une valeur locative sauf à ce qu'un syndicat soit créé (ce que le préfet ne veut plus). Le blocage pourrait venir de la fusion des communautés de communes qui interviendraient certainement à compter de 2013 (décision de la préfecture) : le chantier est ouvert avec Couhé, Gencay, Charroux.

A défaut d'une modification des statuts communautaires en juin 2010, quelque chose pourrait être créé pour la rentrée de septembre.

Jean-Louis BRIAND explique que juridiquement il n'est certainement pas possible pour les communes de payer des investissements qui ne leur appartiennent pas.

Monsieur PARADOT estime que depuis 2 ans il y a une bonne entente entre les 4 communes et a peur que si on leur demande de participer à l'investissement, leurs budgets ne leur permettent pas et que par conséquent il refuse de financer au fonctionnement pour leurs enfants fréquentant les écoles de Couhé.

Monsieur BEGUIER demande à Monsieur DUFOUR s'il serait favorable à une fusion entre les 4 communes dans la mesure où il pense qu'il est de notre intérêt de faire les choses collectivement avec les 4 communes de faire collectivement sur les 4 communes ?

Monsieur DUFOUR répond qu'il n'a pas réfléchi sur ce dossier et qu'il parlait uniquement de l'école. Il n'est pas convaincu que les 4 autres communes souhaitent fusionner avec Couhé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer une commission chargée du dossier de restructuration du groupe scolaire.

Sont membres de la commission Stéphanie DA SILVA- Emmanuel PUAUD- -J-F- RENGEARD- Véronique LEGRAND-Richard ARNAULT- Arnault Bernard GABORIT

Madame DA SILVA annonce que certains parents se plaignent de ne pas être au courant du dossier.

Monsieur GABORIT répond que les associations de parents d'élèves ont été informées et associées aux différentes restitutions de l'étude.

Monsieur BEGUIER trouve difficile que quelques représentants des parents élèves aient une responsabilité aussi importante. Peut-être serait-il nécessaire d'associer des parents élèves ne faisant pas partie des associations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour que la commission soit ouverte à des personnes hors conseil ayant des compétences en la matière.

Renouvellement convention ATESAT avec DDE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal un projet de renouvellement de la convention à l'ATESAT qui peut être signée entre l'Etat et la Commune de Couhé.

Les missions de base concernent les domaines de la voirie, de l'aménagement durable et de l'habitat. Parmi les quatre missions complémentaires énumérées dans le décret 2002-1209 du 27 septembre 2002 la mission 1 concernant l'assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière est assurée par l'État dans le cadre du portage des politiques publiques et du conseil

Le Conseil, après délibération,

donne son accord pour signer la nouvelle convention à intervenir entre l'État, représenté par le Préfet de la Vienne et la commune de Couhé ;

précise que le choix concernant les missions complémentaires se dirige vers :

⇒ la mission complémentaire n° 2 qui consiste en l'assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de voirie

sachant que, en fonction des projets des communes **et des moyens dont disposent les services de l'État pourront faire l'objet d'un avenant** :

- la mission complémentaire N° 3 : relative à la gestion du tableau de classement de la voirie, en vue de l'élaboration du tableau de classement initial,
- la mission complémentaire N°4, relative à l'étude et la direction des travaux de modernisation de la voirie dont le coût unitaire prévisionnel n'excède pas 30 000 euros H.T. et dont le montant cumulé n'excède pas 90 000 euros H.T. sur l'année, pourra faire l'objet d'un avenant dès lors que la commune a un projet, et en fonction des moyens dont disposent les services de l'État.

La rémunération annuelle de l'assistance technique correspondant à : **456,20€ valeur 2002, les montants seront revalorisés en 2010, en fonction de l'index « ingénierie » , pour mémoire en 2009, l'index était de + 15,1 % par rapport au montant 2002.**

Décomposée en :

Convention de balayage avec le SIAEA de Civray

Le SIAEA de Civray propose la signature d'une convention pour le balayage mécanique des trottoirs et caniveaux existants sur le territoire de la commune, la fréquence et la durée d'intervention devant être déterminés par la collectivité.

La commune conserve à sa charge le nettoyage des regards, avaloirs et bouches d'égout existantes. Le taux horaire applicable à compter du 01/01/2010 est de 67,03€ H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte cette convention
- donne pouvoir au Maire pour signer les documents à intervenir
- Donne pouvoir au Maire pour définir avec le SIAEA de Civray la fréquence et la durée du balayage

Convention maintenance des matériels informatiques des écoles

La convention a pour but de définir les modalités de la maintenance pour le fonctionnement des matériels informatiques installés dans les écoles dont la charge appartient à la collectivité

La convention est conclue pour du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2011 Les tarifs sont fixés annuellement par délibération du Comité Syndical de Vienne Services.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette convention et autorise Monsieur Le Maire à signer les documents à intervenir.

Mobilisation pour HAITI

Monsieur Le Maire explique que la mairie reçoit de nombreux courriers pour une mobilisation financière pour HAITI. La participation est en générale calculée par une participation par habitant. Il propose de verser à Médecins Sans Frontière 1€ par foyer de la commune de Couhé soit 900€.

Monsieur BEGUIER fait savoir qu'il est contre cette proposition car les sommes n'iront pas forcément à la population, il aurait été favorable à un projet spécifique.

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 1 abstention et 1 contre, décide de verser à Médecins Sans Frontière la somme de 900€ destinée à Haïti.

RENOUVELLEMENT POSTE APPRENTI CAP PETITE ENFANCE ECOLE MATERNELLE

Le contrat de l'apprenti en place actuellement se termine le 31 août 2010. La directrice de l'école souhaiterait pouvoir bénéficier d'un nouvel apprenti pour la rentrée 2010/2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne pouvoir au Maire de créer un poste d'apprenti et de lancer le recrutement selon les besoins
- autorise Monsieur Le maire à signer les documents à intervenir (contrat de travail ...)

Modification règlement du service des eaux

Le SIVEER nous informe qu'une disposition du règlement du service des eaux peut être considérée comme une clause abusive selon le code de la consommation ou qui ne respecterait pas certains articles du code civil.

Le dernier alinéa de l'article 8 libellé « mutation des abonnements » stipule que « l'abonnement des immeubles laissés vacants sera porté au nom du propriétaire ou de ses ayants droits sauf résiliation ».

A ce jour, quand le logement d'un propriétaire bailleur devient inoccupé suite au départ du locataire, l'abonnement au service des eaux est remis d'office au nom du propriétaire alors que dans la plupart des situations le propriétaire n'a pas de besoin de cet accès à l'eau potable.

Cette disposition génère un nombre croissant de contestations voire de contentieux avec les propriétaires des logements destinés à la location.

Le SIVVER va délibérer sur cette clause et demande au conseil municipal de prendre position.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer un propriétaire bailleur du paiement de l'abonnement au service des eaux en cas de vacance d'un logement sous réserve de l'absence de consommation d'eau pendant cette période.

Modification des horaires des Ateliers du Mercredi

Monsieur RENGEARD explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier les horaires du règlement intérieur des Ateliers du mercredi en raison de la modification de la cantine scolaire depuis le 1^{er} janvier 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le règlement intérieur des Ateliers du mercredi :

L'article 1 est modifié comme il suit :

Les enfants auront la possibilité de prendre le repas de midi qui sera servi dans les locaux du Collège André Brouillet entre 11 heures 30 et 13 heures 30.

Horaires : mercredi après-midi de 13 heures 30 à 19 heures. (De la fin de la classe au début des ateliers les enfants prenant leur repas à la cantine seront pris en charge par le personnel de la cantine)

Mercredis sans école de 7 heures à 11 heures 30 et de 13h30 à 19 heures (les enfants prenant leur repas à la cantine seront pris en charge par le personnel de la cantine).

Le reste de l'article est sans changement.

Les autres articles sont sans changement

Chasse aux œufs des écoles

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 1 abstention, décide de verser une subvention de 200€ pour organiser la chasse aux œufs à ABC des Z'Ecoles.

Création commission pour mise en accessibilité des espaces publics

La maîtrise d'ouvrage pour la mise en accessibilité des espaces publics est déléguée au syndicat mixte du pays civraisien pour le compte de 31 communes du pays civraisien.

Le principe de la mission est la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, les objectifs sont les suivants :

- Etablir un état du niveau actuel d'accessibilité aux personnes handicapées de la voirie et des espaces publics
- Etablir les préconisations techniques pour la mise en conformité et rechercher des solutions réalisables pour une mise en accessibilité
- Etablir un programme pour la mise aux normes partielle ou totale de la voirie et des espaces publics servant d'aide à la décision, en ciblant les priorités des travaux des mises aux normes à effectuer avec une estimation budgétaire prévisionnelle et une proposition de planning en fonction du budget alloué aux travaux.

Le rapport d'audit fournira une description précise de l'état actuel de la voirie avec des indications sur l'accessibilité, il formulera des orientations techniques sur les mesures à prendre pour la mise en conformité ou la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de 31 communes du Pays Civraisien.

Ce rapport constituera la base du plan de mise en accessibilité et permettra à la maîtrise d'ouvrage de préparer un programme pour la mise aux normes partielles ou totales de la voirie et des espaces publics.

La phase « état des lieux » nécessite :

- Une visite complète et détaillée de l'ensemble des rues, parc...
- Des entretiens avec les personnes susceptibles de lui apporter toutes les explications nécessaires concernant le fonctionnement de la voirie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, créer une commission. Sont nommés membres de la commission : MM.GABORIT – ROUSSEAU – ARNAULT –DUFOR – BRIAND – HAIRAUT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, propose d'ouvrir la commission à des personnes extérieures : MM. ROUCHER Loïc – BROSSEAU Henri- Mmes METAYER Laurence –SAUZEAU Estelle.

Publicité pour les foires et animations

Monsieur MINO informe le Conseil Municipal que lors de la réunion du 5 février organisé avec l'UCIAL et l'entreprise FRERY il a été débattu de l'animation de la foire.

Monsieur FRERY a proposé de faire gagner sur 2 foires (mars et septembre) par an des bons d'achats (valeur maximale totale des bons 1 000€ par foire) pour des marchandises à prendre chez les commerçants non sédentaires.

Cette animation pourrait être portée par des articles dans la presse avec 3 insertions par foire (900€ pour les foires).

Il serait utile d'avoir un animateur pour ces 2 foires (dépense de 250€ par foire) et pour la foire de février de prévoir une sonorisation mobile avec le véhicule électrique se déplaçant dans la foire.

Il a également été proposé de maintenir la foire du 28 avril et de la réserver aux métiers de bouche uniquement. Cette foire se déroulerait sous les Halles.

De plus, il serait bon que la commune d'adhère à l'association des commerçants non sédentaires de la Vienne. 5% des droits de place sont reversés à l'Association.

L'ensemble des dépenses engagées par la commune pour la foire serait d'environ 4 000€.

Monsieur MINO explique qu'il va se renseigner sur le coût de location ou de mise en place de hauts parleurs filaires dans la Grand'Rue qui pourraient servir également pour les quinzaines commerciales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avis favorable du fermier, décide :

- D'adhérer à l'Association des Commerçants non sédentaires de la Vienne et autorise Monsieur Le Maire à accomplir les formalités nécessaires
- De fixer les droits de Place de la Foire mensuelle comme il suit à compter du 28 mai 2010 :
 - o Commerçants non abonné le ml 1,05€
 - o Commerçant abonné le ml 0,85€
 - o Minimum de perception 6,50€
 - o Branchement électrique par séance 1,05€
- Décide de verser une subvention maximale de 1 000€ par foire à l'Office du Tourisme pour l'organisation de 2 animations de foire dans l'année (mars et septembre)

QUESTIONS DIVERSES

- Demande subvention classe environnement école Jeanne d'Arc

Monsieur Le Maire donne lecture de la demande de subvention de l'Ecole Jeanne d'Arc pour l'organisation de leur séjour au Poney Club de la Forêt de Moulière les 26,27 et 28 mai 2010 pour classe de CP en rappelant entre autre que la règle mise en place pour l'école publique n'a pas été retenue pour entre autre éviter le financement de sorties à caractère confessionnel. 4 enfants de Couhé sont concernés. La demande porte sur 15€ par enfant soit 60€ pour la commune de Couhé.

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 1 contre et 5 abstentions, décide de verser une subvention de 60€ à l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Jeanne d'Arc.

- Demande congés de l'entreprise Attributs Energie (SARL Eprinchard)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise Attributs Energie demande la possibilité de quitter le local qu'elle occupe 23, Grand'Rue sans dommage et intérêts en raison de l'insalubrité des locaux (pas de point d'eau, ni de sanitaires) et du contexte économique difficile qui l'amène à faire des « arbitrages ». Cependant, l'entreprise recherche un support de communication.

Monsieur Le Maire souligne que l'entreprise SORTON, locataire du local contigu, est en liquidation judiciaire et que la commune ne pourra récupérer les clefs du local qu'après la vente des meubles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le départ de l'entreprise Attributs Energie sans demander de dommages et intérêts.

- Travaux couverture 6, Rue de la vallée

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter la facture de 3 082,85€ TTC de l'entreprise DECHAMPS à la section investissement du budget commune.

- Organisation consultation des commerçants pour le stationnement dans les rues

Monsieur Arnault, rapporteur de la commission sécurité routière, présente au conseil Municipal les travaux de la commission. La commission souhaite :

- essayer de mettre le stationnement zone bleue disque de la MAIRIE à la boulangerie du Monument aux Morts, Place de la Marne, autour des halles mais pas Place du marché
- Essayer de mettre le stationnement en zone blanche pour les achats uniquement devant la boulangerie du Monuments aux Morts

La zone 30 donne priorité aux piétons et normalement avec une priorité à droite.

Lors de l'assemblée générale de l'UCIAL, la commune sera représentée pour présenter le projet. Un courrier a été adressé aux commerçants autour Place de la Marne, Place du Marché et la Grand'Rue pour qu'ils donnent leur avis sur ce projet.

Monsieur DUFOUR n'est pas trop favorable à la zone bleue, il pense qu'il faudrait déjà faire respecter le plan de stationnement en place.

- Date des vœux et repas des aînés :

Monsieur Le Maire propose de fixer la date des vœux du Maire et de l'après-midi festif des personnes de plus de 70 ans le week-end du 15 janvier 2011 et de fixer la date du carnaval le jour du mardi gras si celui-ci tombe pendant la période scolaire, sinon au jour de la mi-carême.

- Règlement intérieur de la bibliothèque

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donner pouvoir au Maire après travail de la commission culturelle pour modifier le règlement intérieur de la bibliothèque de Couhé.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

M.CHEDOZEAU : Où s'abritent les enfants prenant le car Place de la Marne ?

R : Il s'abrite devant chez Mme SENELIER. Un recensement des besoins en abri-bus va être réalisé.

W.PARADOT : - pourrait-on étudier l'isolation de la salle des mariages ?

- En ce qui concerne l'immeuble 23, Grand'Rue (immeuble SORTON), beaucoup de bruits circulent mais rien n'est encore fait. Un des deux promoteurs qui travaillent sur le dossier doit donner prochainement des chiffres : le projet global est en cours de finalisation.

G.MINO : - Afin de pouvoir mettre en ligne sur le site internet, le compte-rendu de la réunion de conseil, il faut que dans les trois jours suivants la réception du compte-rendu par les conseillers, les observations soient transmises au secrétariat. Passé ce délai, le compte-rendu sera mis en ligne. L'ordre du jour de la réunion de conseil municipal sera également mis en ligne.

- Monsieur MALECAULT de la Mairie rom a fait savoir qu'il serait intéressé pour récupérer les gisants de la commune de Couhé pour le musée de rom. A priori les gisants proviendraient de la commune de Rom.

- a vu que l'immeuble LEMASSON était mis en vente 80 000€.